RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.D. IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 146 route de Lornard
74410 ST JORIOZ
933 100 760 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le trente et un mars,
A 10 heures,

Les associés de la Société A.D. IMMOBILIER, société civile immobilière au capital de 10 000 €, divisé en 1 000 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- Société A.D.EXPLOITATION, représentée par son Président, Monsieur Anthony DETURCHE, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

- Société A.D.HOLDING, représentée par sa Directrice Générale, Madame Julia BONI, titulaire de 900 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Anthony DETURCHE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Apport de parts au profit de la société A.D.HOLDING,

- Modification des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts de la société A.D.HOLDING et le rapport du Commissaire aux apports,

- Le rapport de la gérance,

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux apports et pris connaissance de l'apport de :

900 parts sociales appartenant à Monsieur Anthony DETURCHE
A la société A.D.HOLDING,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 289 750 €,
ayant son siège social [redacted]
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 941 581 126 RCS ANNECY,

décide, que l'article 7 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du 3 mars 2025.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).

Il est divisé en 1 000 parts de 10 euros chacune, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

La société A.D.EXPLOITATION, cent parts sociales en pleine propriété, ci ..... 100 parts
La société A.D.HOLDING, neuf cents parts sociales en pleine propriété, ci ..... 900 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 000 parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

J.B. A.D.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Anthony DETURCHE
Société A.D.EXPLOITATION



Julia BONI
Société A.D.HOLDING



J.B. A.D.